



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 juin à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, Mario Aubé, président, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Maude Chouinard-Boucher, Mathee Warnett, attachées politique et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer.

**CE-2024-412**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 MAI 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 mai 2024 a été remise au comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

**CE-2024-413**

**SOUSSION 2024 SP 053 - DÉCONSTRUCTION DU CENTRE ROBERT-GUERTIN - DIRECTION GÉNÉRALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paradoxe Déconstruction inc., 17, boulevard Saint-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2K9, pour la déconstruction complète du Centre Robert-Guertin situé au 125, rue de Carillon, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 054 603,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du	Montant (taxes
Compte	Service	CDR	Sous-projet	sous-projet	incluses)
63210	DG Direction générale	– 0001	20212.06	DG – FDI – Démolition Guertin/Mise valeur terrain – Divers travaux infrastructures – Aréna + 3 glaces - 0630812008	2 054 603,25 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-414

**SOUMISSION 2024 SP 052 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME CORRECTEUR DES SURVERSES, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, unité 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'une firme offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, la validation de concepts ou l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que les services durant la construction pour le projet du « Programme correcteur des surverses, phase 1 », pour un montant total de 297 785,25 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 avril 2024 et sa soumission révisée du 22 mai 2024, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-415

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT - RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Front, dossier RS-24-034, comme illustré au plan numéro CRO-24-146 du 21 mai 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Front	Sud	Entre la rue du Carcajou et le chemin Klock	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-146 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-416

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PARTIE DU LOT 5 646 141 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9147-2984 QUÉBEC INC. (SUBARU OUTAOUAIS) - DISTRICT ÉLECTORAL DE PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9147-2985 Québec inc. est propriétaire du lot 5 646 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 890, boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9147-2985 Québec inc. a fait la découverte d'une conduite municipale d'aqueduc, à l'extrémité nord-ouest de son terrain et a signifié cette irrégularité à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, il appert que cette conduite municipale n'est pas enregistrée et protégée par une servitude en bonne et due forme inscrite au Registre foncier du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit régulariser cette situation dans le but de protéger cette infrastructure municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions avec le propriétaire ont permis d'arriver à une entente de gré à gré pour l'enregistrement d'une servitude d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devra puiser les sommes requises dans la réserve pour acquisition de propriétés puisqu'aucun budget n'est disponible pour effectuer cette régularisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- d'obtenir une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 5 646 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 65,4 m<sup>2</sup>, au prix de 30 500,00 \$ plus les taxes si applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession de servitude dûment signée le 1<sup>er</sup> mai 2024;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service des infrastructures et des projets à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique requise aux fins de cette servitude;
- d'autoriser le trésorier à utiliser les fonds nécessaires à l'obtention de cette servitude, à même la réserve pour acquisition de propriétés, ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la ville dispose de propriétés en cours d'année et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, tel que prévu à la promesse de cession de servitude, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-417

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 011 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - CAMPAGNE D'ADHÉSION ABAT-POUSSIÈRE 2024 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-170 du 20 mars 2024, mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires à ses activités :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 75 516,56 \$ incluant les taxes, portant ainsi la valeur totale des contrats au montant de 394 839,13 \$ incluant les taxes, pour 2024 à 2026 aux mêmes conditions que l'appel d'offres initial, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2024 avec deux possibilités de prolongation du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 octobre 2025 et du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026;

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets de l'année 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>Information budgétaire</b>	<b>Description</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
10348.01	SPT VOI – Chemin Ruraux	75 516,56 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-418

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-29 - 118 186,64 \$ - PÉRIODE DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT 2023, B-30 - 253 906,77 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 AOÛT 2023, B-31 - 14 406,37 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 AOÛT 2023, B-32 - 397 760,97 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 AOÛT 2023, B-33 - 233 082,75 \$ - PÉRIODE DU 27 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-29 au montant de 118 186,64 \$ pour la période du 30 juillet au 5 août 2023, B-30 au montant de 253 906,77 \$ pour la période du 6 au 12 août 2023, B-31 au montant de 14 406,37 \$ pour la période du 13 au 19 août 2023, B-32 au montant de 397 760,97 \$ pour la période du 20 au 26 août 2023 et B-33 au montant de 233 082,75 \$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2023.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-419

**RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-34 - 402 567,91 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2023, B-35 - 210 969,74 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2023, B-36 - 229 888,30 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2023, B-37 - 155 445,28 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2023, B-38 - 207 293,09 \$ - PÉRIODE DU 1ER AU 7 OCTOBRE 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-34 au montant de 402 567,91 \$ pour la période du 3 au 9 septembre 2023, B-35 au montant de 210 969,74 \$ pour la période du 10 au 16 septembre 2023, B-36 au montant de 229 888,30 \$ pour la période du 17 au 23 septembre 2023, B-37 au montant de 155 445,28 \$ pour la période du 24 au 30 septembre 2023 et B-38 au montant de 207 293,09 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2023.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-420

**SOUMISSION 2024 SP 146 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR - ÉTÉ 2024 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour le service de transport pour les camps de jour pour la saison d'été 2024, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 18 avril 2024, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Baie Transport inc., 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, pour le service de transport pour les camps de jour été 2024, pour la section 1, pour un montant total approximatif de 44 742,06 \$ incluant les taxes;
- La firme Les Autobus du Village inc., 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1, pour le service de transport pour les camps de jours été 2024, pour la section 2, pour un montant total approximatif de 56 921,82 \$ incluant les taxes;
- La firme Autobus Campeau inc., 60, rue Renaud, Brownsburg-Chatham, Québec, J8G 2E6, pour le service de transport de camp de jour été 2024, pour la section 3, pour un montant total approximatif de 45 066,27 \$ incluant les taxes;
- La firme Bigras Transport inc., 49, rue Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H2, pour le service de transport pour les camps de jour été 2024, pour la section 4, pour un montant total approximatif de 37 079,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
10146.01	LSC SRC – Camps de jour	183 809,59 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-421

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 21 AU 24 JUIN 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2024-49 du 23 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête pour la période du 21 au 24 juin 2024, à savoir :

**Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :**

- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Tiberius;
- Rue Prince-de-Galles;
- Rue Patrimoine, entre Prince-de-Galles et Oscar-Guertin.

**Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :**

- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Metcalfe plus entre Helenore et son extrémité nord, côté pair / est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et Metcalfe, côté pair / sud;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair / sud;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / sud;
- Rue Xavier, entre les rues Beaulac et Arthur-Croteau, côté pair / ouest;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté pair / sud;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / nord;
- Rue Front, entre la rue Principale et le chemin Eardley, côté pair / est;
- Rue Derwin, entre les rues Front et Raoul-Roy, côté pair / sud;
- Rue Brook, entre les rues Front et Metcalfe, côté pair / sud;
- Rue Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy, côté impair / nord;
- Rue Symmes, entre les rues Front et Dalhousie, côté impair / nord.

**Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :**

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et l'usine de filtration, côté impair / ouest.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la du Service de la mobilité, le tout selon le plan de signalisation temporaire numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000,00 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2024-422

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 MAI 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 17 au 23 mai 2024 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	Liste des déboursés	5 721 280 \$	17 au 23 mai 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-423

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 MAI 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 24 au 30 mai 2024 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	Liste des déboursés	16 403 650 \$	24 au 30 mai 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-424

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION  
2022 SP 180 - AMEUBLEMENT GÉNÉRAL - SERVICE DE  
L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a octroyé, par sa résolution numéro CE-2022-639 du 6 juillet 2022 au 15 juillet 2025, un contrat à la firme Boutique de bureau Gyva inc. pour un montant total de 228 101,83 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des achats supplémentaires en ameublement ergonomique sont nécessaires et essentiels pour répondre aux besoins des clients internes pour l'ensemble des services de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000,00 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 125 000,00 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat d'ameublement général portant ainsi la valeur totale du contrat à un montant approximatif de 353 101,83 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-425

**ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS ALLANT DU MOIS  
D'OCTOBRE 2023 AU MOIS D'AVRIL 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les citées et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu l'implantation d'un nouveau progiciel de gestion intégré;

**CONSIDÉRANT QUE** de la personnalisation au niveau de la production des rapports a été nécessaire pour obtenir l'information;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines informations ont dû être validées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$ depuis octobre à décembre 2023 et de janvier à avril 2024;
- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00 \$ pour les périodes d'octobre à décembre 2023;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00 \$ pour les périodes de janvier à avril 2024.

Adoptée

CE-2024-426

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER (APICA), L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS JACQUES-CARTIER / GRÉBER (ACJCG) ET L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU (AGAP) POUR LE PROJET « LES BECS BLEUS » -DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE POINTE-GATINEAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - STEVEN BOIVIN, MIKE DUGGAN ET DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite soutenir la vitalité et la dynamisation des artères commerciales de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau soutient les associations commerciales par une contribution financière visant notamment à dynamiser les artères commerciales par des projets d'aménagement et d'animation de l'espace public;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), l'Association des commerçants Jacques-Cartier / Gréber (ACJCG) et l'Association des gens d'affaires et des professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) ont décidé d'unir leurs efforts pour concevoir et mettre en œuvre le projet « Les Becs bleus », un projet de mobilier urbain ludique qui se déploiera sur les rues Principale, Jacques-Cartier, Gréber, Main et Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des trois associations a fait l'objet de consultations des services concernés de la Ville de Gatineau et que cette dernière souhaite soutenir le projet en autorisant l'utilisation du domaine public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se réalisera à l'entière responsabilité des associations commerciales et qu'elles s'engagent à respecter les termes de l'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), l'Association des commerçants Jacques-Cartier / Gréber (ACJCG) et l'Association des gens d'affaires et des professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) à utiliser le domaine public pour le projet « Les Becs bleus », et ce, conformément aux conditions stipulées à l'Entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), l'Association des commerçants Jacques-Cartier / Gréber (ACJCG) et l'Association des gens d'affaires et des professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) pour le projet « Les Becs bleus »;
- autorise le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente et tous les documents relatifs à la présente.

Adoptée

CE-2024-427

**SOUSSION 2023 SP 465 - RÉFECTION DU SYSTÈME DE CAPTAGE DE BIOGAZ ET DE LIXIVIAT - ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, avenue Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour la réalisation de travaux spécialisés en forage de puits, captage et destruction de biogaz, captage de lixiviat. Ces travaux intègrent les disciplines en civil, mécanique de procédé, électricité, instrumentation et automatisation pour le projet « Réfection du système de biogaz et de lixiviat de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Cook », situé au 1050, chemin Cook, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 9 781 607,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2024.

Adoptée

---

**MARIO AUBÉ**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif